

■ L'interview

«Le développement durable : quel enjeu pour les entreprises ?»
Interview de Monsieur Reynier, chef de la division développement industriel de la DRIRE de Basse-Normandie.

Pouvez-vous définir le développement durable et sa raison d'être ?

M. Reynier : Le développement durable est un nouveau modèle de développement économique fondé sur une solidarité entre les générations et les territoires.

Il repose sur trois composantes : l'efficacité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement. Il s'agit de créer une synergie entre ces exigences, sans en faire primer une par rapport aux autres.

Le concept de développement durable est issu d'un constat lié aux problèmes de la diminution des réserves de ressources fossiles, des changements climatiques et de la dégradation de la qualité des milieux. La prise de conscience est internationale ; elle s'est concrétisée au niveau européen dans le Traité de Maastricht et le conseil européen de Göteborg en 2001. De nombreuses réglementations européennes liées à cette problématique sont apparues ces derniers temps. Il s'agit en particulier des règles liées à la gestion des déchets, à la qualité de l'eau et à la limitation des gaz à effet de serre. Des programmes nationaux et des lois françaises ont vu le jour dans ce domaine.

Concrètement, qu'est-ce que cela implique pour les entreprises ?

M.R. : Elles doivent avoir une vision à long terme et une démarche cohérente pour satisfaire cette triple exigence.

Si les entreprises ont déjà des démarches qualité et environnement, telles des certifications ISO, s'investir dans le développement durable peut quand même avoir un intérêt car il s'agit alors d'établir de la convergence entre ces critères.

Elles ont tout intérêt à se positionner dès maintenant pour en saisir les opportunités.

De nouvelles contraintes en perspective alors... ??

M.R. : Certes, on peut parler de contraintes car le développement durable implique de nouvelles réglementations qui vont directement s'appliquer aux entreprises. Toutefois, la plupart de ces réglementations sont européennes et impliquent donc une égalité de traitement entre les différentes entreprises européennes. D'autre part, l'entreprise peut également prendre le développement durable comme un outil de management, de communication et de marketing. Respecter les principes du développement durable et s'en prévaloir est même un avantage concurrentiel, en particulier pour les fournisseurs de grands donneurs d'ordres. Il s'agit alors d'avoir un réel système de management. C'est également un moyen d'améliorer ses performances et de réduire les risques dans l'entreprise.

Comment procéder et où trouver des informations. ?

M.R. : La DRIRE peut vous apporter des conseils et financer des actions collectives en la matière. De plus, le guide SD 21000 de l'AFNOR est un véritable outil pour intégrer le développement durable dans la stratégie de l'entreprise.

Contact : DRIRE de Basse-Normandie - M. Van Puyvelde
Tél : 02 31 46 50 00 - christian.van-puyvelde@industrie.gouv.fr

■ Le marché intérieur et...

LA COMMISSION PRÉSENTE SES IDÉES SUR L'AVENIR DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN EUROPE

La Commission européenne a proposé de faire porter à 10 milliards d'euros en moyenne pour la prochaine période de programmation l'effort financier de l'Union européenne en faveur de la recherche, soit le double d'aujourd'hui, et de la consacrer à six grands objectifs, dont la création de pôles d'excellence européens, le lancement d'initiatives technologiques dans les domaines industriels de croissance ou la création d'une «agence» européenne pour le soutien à des équipes européennes de recherche fondamentale. Dans son document stratégique intitulé «La science et la technologie, clés de l'avenir de l'Europe», la Commission entend répondre concrètement aux objectifs de la stratégie de Lisbonne et appuyer le projet d'Espace européen de la recherche. La Commission propose également d'aborder deux nouveaux thèmes de la recherche ; la sécurité et l'espace.

ACCORD OTC : NOUVEAU SITE WEB

L'accord sur les obstacles techniques au commerce (accord O.T.C. ; l'acronyme anglais est le plus utilisé : accord TBT —Technical Barriers to Trade—) est le principal instrument international adopté à ce jour dans le domaine des réglementations techniques. L'accord vise à faire en sorte que les règlements, les normes et les procédures d'essai et de certification ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce international. Ce site vous permet de parcourir les initiatives législatives des membres de l'OMC susceptibles de vous intéresser ou d'avoir des répercussions sur vos activités. Afin de vous aider dans votre recherche, les notifications sont classées dans des catégories et des sous-catégories spécifiques, en fonction de leur objet de domaine d'activité concerné.

<http://europa.eu.int/comm/enterprise/tbt/>

■ L'élargissement de l'Union européenne

LA SLOVAQUIE — Capitale : Bratislava — Superficie : 49 035 km²



Population : 5,4 millions

Monnaie : Couronne slovaque (1€=40 couronnes) — Taux de TVA : 19,6%

Taux réduit : 10% pour aliments de base, produits pharmaceutiques et certains services — Secteurs porteurs : métallurgie, sidérurgie, automobile, textile...

Opportunités d'affaires : assainissement de l'eau, économie d'énergie, infrastructures, équipements touristiques,...

La Slovaquie bénéficie d'une situation géographique privilégiée au coeur de l'Europe centrale. Conscients de ses atouts, les pays d'Europe occidentale ont effectué, depuis 2002, d'importants investissements directs dans ce pays. Cet afflux d'investissements a provoqué une importante croissance (4,4%) et une baisse constante du taux de chômage (15,5% actuellement).

Le pays connaît toutefois d'importantes disparités régionales. Ainsi, si Bratislava a un PIB égal à la moyenne de l'UE des 15 et si l'économie de l'Ouest est à valeur ajoutée, des problèmes subsistent au Nord et à l'Est qui sont en phase de restructuration des industries lourdes. Mais l'adhésion à l'UE devrait permettre à la Slovaquie de bénéficier de fonds européens pour mener à bien cette restructuration.

LES FONDS EUROPEENS POUR LES 10 NOUVEAUX ETATS MEMBRES

Les 10 nouveaux Etats membres de l'UE bénéficient directement de deux formes de fonds européens : les aides à l'adhésion et les fonds structurels. Les aides à l'adhésion se poursuivent jusqu'en 2007 minimum. Il s'agit de PHARE (renforcement des capacités institutionnelles, infrastructures, cohésion économique et sociale), ISPA (environnement et transport) et SAPARD (agriculture). Les fonds structurels sont désormais ouverts à ces Etats. Il s'agit de FEDER (développement régional, infrastructures, compétitivité...), FSE (emploi) et FEOGA Orientation (développement rural).

Ces aides sont gérées par les administrations locales qui précisent les priorités. Mais il s'agit de nouvelles opportunités pour les entreprises françaises qui peuvent notamment en bénéficier en répondant aux appels d'offres européens.

Contactez votre EIC pour plus d'informations et consultez : <http://elargissement-ue.basse-normandie.cci.fr>

■ Brèves réglementaires

Propriété intellectuelle

L'accèsion de la Communauté européenne au protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques constituera une nouvelle façon d'obtenir une marque communautaire ou d'obtenir une marque nationale fondée sur une marque communautaire. Cette adhésion devrait être effective au 1^{er} octobre 2004. L'OHMI (Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur) offre sur son site Internet toutes les informations utiles sur ce protocole (textes réglementaires, formulaires...) ainsi qu'un guide pratique sur les différentes étapes de la procédure : <http://oami.eu.int/fr/mark/madrid/default.htm>

Transport : accord sur les temps de conduite

Les ministres se sont mis d'accord sur un règlement relatif aux temps de conduite et de repos des chauffeurs routiers. Ce texte prévoit que le temps de conduite hebdomadaire est fixé à 56 heures maximum, avec un repos hebdomadaire d'au-moins 45 heures après 6 jours de travail.

Le repos quotidien est de 11 heures, avec une période non fractionnable de 9 heures. De plus, le texte prévoit une prolongation du délai pour l'installation des tachygraphes numériques jusqu'au 5 août 2005. Le texte sera définitivement adopté après une seconde lecture du parlement européen.

Substances dangereuses : nouvelle directive

La Commission européenne a adopté la directive 2004/73/CE qui adapte au progrès technique la directive 67/548/CEE relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

■ Un projet pour un programme : ASIA-INVEST

Le programme communautaire ASIA-INVEST (2003/2007) a pour objectif d'accroître les échanges et les partenariats entre les entreprises européennes et asiatiques, de renforcer la capacité institutionnelle des organismes intermédiaires du commerce en Asie, ainsi que de faciliter l'intégration des pays asiatiques les moins avancés dans le courant des échanges.

Cette action s'inscrit dans le cadre des accords entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen et la province chinoise du Zhejiang (sud de Shanghai).

Des séminaires en management interculturel pour les responsables chinois (15 jours) consistent en :

- des conférences animées par des spécialistes (experts, chefs d'entreprises) permettant d'aborder des problématiques spécifiques à l'entreprise française et, plus généralement, occidentale,
- des visites d'entreprises. Les séminaires d'approche du marché chinois (1 semaine) visent à permettre à des chefs de PMI-PME de se rendre compte, in situ, des potentiels et des débouchés du marché chinois par le biais de conférences animées par les décideurs économiques de la province du Zhejiang et de rendez-vous professionnels personnalisés.

Une centaine de responsables chinois (cadres, hauts fonctionnaires, chefs d'entreprises) des secteurs de la chimie, du textile, de l'électronique, des chemins de fer sont venus en Haute-Normandie, depuis septembre 97 et une vingtaine d'entreprises normandes se sont déplacées en Chine, depuis mai 98. Des contacts ont été noués dans des domaines variés comme le textile, les équipements sportifs, l'architecture, la santé...

■ Le réseau à votre service !

Guide «Développer vos activités en Pologne !»

L'EIC de Rouen vient de publier un guide à destination des entreprises qui souhaitent investir en Pologne. Ce document vous informe sur les différentes possibilités d'investissement, sur la création d'entreprise, sur la réglementation fiscale et sociale dans ce pays.

Si vous souhaitez recevoir ce guide gratuitement, merci de le commander à l'adresse suivante : geraldine@haute-normandie.cci.fr



■ Agenda

- 2^{ème} semestre 2004 - «Le marquage CE : détails des formalités» - Lieu : Evreux
- 6 octobre 2004 - «Facilité vous la DEB !» - Lieu : CRCI Haute-Normandie
- Sept./Oct. 2004 - «Les marchés publics européens : nouvelles règles et veille des appels d'offres» - Lieu : CRCI Basse-Normandie

EIC Basse-Normandie
Anne-Colette Rault et Isabelle Renouf
Tél : 02 31 54 40 38/39 - Fax : 02 31 54 40 41
eic-fr260@basse-normandie.cci.fr
<http://www.basse-normandie.cci.fr>

EIC Haute-Normandie
Géraldine Lecarpentier et Véronique Tetu
Tél : 02 35 88 44 42 - Fax : 02 35 88 06 52
geraldine@haute-normandie.cci.fr
<http://www.drakkaronline.com/rubriques/europe>